

DEPARTEMENT

EURE

Séance du 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux

et le 28 mars

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN

Absents : M. VAUZOU (pouvoir G;GILLET), LE LAN-LE LUYER et LOCHON (pouvoirs P.MAINGUY)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER SOUMIS A
AUTORISATION PRÉSENTÉ PAR LA STE INOVA PULP PAPER -
DL 13/2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
22/03/2022

Date d'affichage
22/03/2022

Objet de la Délibération

C. Andrieux présente la société IPP. Innova Pulp & Paper est une usine de recyclage implantée à Alizay dans le département de l'Eure (40 km de Pressagny) qui transforme des « papiers usagés » en pâte à papier désencrée leur donnant alors une seconde vie.

Compte tenu de l'éloignement du site, la commune n'est pas concernée par l'activité industrielle du site en phase d'exploitation mais par l'épandage des déchets issus du désencrage dont le volume annuel est de 50 000 m3. Les déchets ont une forte teneur en carbonate de calcium utilisé pour corriger l'acidité des sols ce qui est le cas des terrains sablonneux présents à Pressagny. En revanche, le dossier est muet sur la présence de métaux lourds.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la volonté de la commune d'accepter l'épandage des déchets résultant de l'activité de recyclage de papiers usagés.

Vote du conseil municipal :

CONTRE : 11

ABSTENTIONS : 0

POUR : 2 (G. Gillet – S. Vauzou).

Le Maire, Pascal MAINGUY

